

Révision agricole

Autor(en): **Gavillet, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **24 (1987)**

Heft 866

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1019665>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Révision agricole

Ce que la nature a fait, l'économie peut le défaire. La malédiction pour le paysan est la récolte si généreuse que s'effondrent les cours. Variante: ce que la nature donne en surabondance, la loi peut le continger; la garantie des prix est à ce prix. Ainsi est ballottée l'agriculture du libéralisme au protectionnisme.

En Suisse, il y a longtemps que nous sommes entrés dans la phase réglementée. Alors que l'Etat se vante de ne pas intervenir dans l'économie, il fixe, en ce domaine, par décision politique, les prix des productions essentielles et, pour le lait, les quantités. Ce dirigisme, assez sommaire, a épuisé son efficacité. Le groupe parlementaire radical s'en est distancé. C'est le signe d'un tournant, car les radicaux ne peuvent oublier et n'oublient pas qu'ils doivent compter, comme tout parti conservateur, sur un électorat paysan; le Conseiller fédéral radical vaudois Delamuraz, responsable de l'agriculture, est placé pour le savoir.

La critique du système est, aujourd'hui, concordante.

La remarquable amélioration de la productivité agricole, qui a permis le maintien d'un revenu équitable, - juste rétribution d'un travail astreignant - génère des coûts sociaux excessifs, en amont et en aval. En amont, les engins lourds, les produits chimiques, les engrais artificiels détériorent le sol, c'est-à-dire le patrimoine de l'exploitant ou corrompent l'eau, patrimoine collectif; en aval, les stocks accumulés ne peuvent être écoulés qu'avec de lourdes pertes pour la collectivité qui les a pris en charge, les prix mondiaux étant infiniment inférieurs au prix des produits made in Switzerland.

D'où l'idée simple de passer à une agriculture moins intensive et de payer mieux toute production qui permettra une économie des coûts sociaux.

Du simplisme de l'idée à son application, large est le sillon.

Il est en effet aisé d'imaginer des prix différenciés selon la qualité du produit. Autre chose, si le critère est le moyen de production. Les amateurs de produits biologiques connaissent la difficulté: de deux pommes tavelées, comment distin-

guer celle qui est "naturelle" et celle qui est "mal soignée"; il faudrait être sur place. Mais comment, dans la perspective d'une agriculture moins intensive, à laquelle s'appliqueraient des prix diversifiés, imaginer une administration partout sur place?

On peut tenir compte des conditions de production lorsque les critères de différenciation sont simples: altitude, pente, orientation pour les paysans de montagne. Mais ensuite éclate toute la diversité des situations. Le pouvoir politique s'est révélé incapable de limiter les importations de fourrage qui doublent artificiellement les capacités du sol suisse; cette limitation aurait préterité, a-t-on dit, de petits paysans, disposant d'une surface trop exigüe. Mais elle donne à d'autres une rente de situation.

Si l'on veut avancer, il faut donc donner à la profession elle-même, sur une base volontaire, une large possibilité d'expérimentation.

Devraient être choisies des exploitations en situations variées, où les agriculteurs s'engageraient par contrat à appliquer une culture moins intensive (cette formule peut couvrir de nombreux degrés d'application). L'exploitant recevrait la garantie d'une rétribution globale équivalente à celle qu'il aurait obtenue pour les méthodes actuellement en cours.

Il faudra des années d'expérimentation avant que se dégagent des critères simples, avant que soient jaugés les résultats.

L'agriculture suisse, par le haut niveau de sa formation professionnelle, par sa connaissance des méthodes de sélection et son accoutumance aux exigences et aux contrôles qu'elle implique, par sa familiarité, encore étroite et récente, il est vrai, avec une gestion comptable est en mesure de prendre en charge cette réorientation.

A l'Etat, il appartient de coordonner, de savoir récolter les fruits (peut-être tavelés) de l'expérimentation et de garantir une sécurité matérielle qui stimule, permettant de choisir les meilleurs.

La reconversion prendra des années. Le temps presse. Ne réglemenez pas! Contentez-vous de cadrer!